

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL160

présenté par

M. Vicot, Mme Pic, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, Mme Karamanli et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 115, insérer l'alinéa suivant :

« Chaque année, le Gouvernement publiera les chiffres des évolutions nettes des effectifs de police et de gendarmerie pour chaque département. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à renforcer la transparence quant aux évolutions des effectifs de police et de gendarmerie.

En effet, il est essentiel que les représentants de la Nation, comme chaque citoyen, puissent connaître précisément les chiffres des effectifs par département en tenant compte des recrutements, redéploiements, départs en retraite etc...

Si le bleu "sécurités" du projet de loi de finances contient les données à l'échelle nationale il n'est pas aisé de les trouver pour les départements. Or, une telle visibilité apparaît indispensable si l'on veut pouvoir évaluer les politiques publiques en matière de sécurité.

Tel est le sens de cet amendement.